

CONCOURS « Real Madrid »

Règlement officiel

1. Le Concours Real Madrid (ci-après dénommé le « **Concours** ») est organisé par Beiersdorf Canada Inc. (ci-après dénommé « **Organisateur du concours** »). À partir du **1 août 2025** à 00 :00 :01 a.m. ET jusqu'au **31 août 2025** à 23:59 p.m. ET (ci-après dénommé « **Période de concours** »).

2. **ADMISSIBILITÉ**

Ouvert aux résidents du Canada. Il faut être âgé 18 + ans pour participer. Sont exclus les employés, agents et représentants de l'organisateur, sociétés affiliées et sociétés mères, de leurs agences de publicité et de promotion, de leurs fournisseurs de prix, produits ou services reliés au présent Concours ou de tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce Concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

3. **COMMENT PARTICIPER**

AUCUN ACHAT REQUIS. L'OPTION ACHAT N'AUGEMENTE PAS VOS CHANCES DE GANGER.

3.1 Option gratuite. Visitez le site officiel de NIVEA Canada (www.nivea.ca/RealMadrid) afin de remplir le formulaire de participation et répondre correctement à la question règlementaire. Une fois le formulaire rempli, téléversez une photo de votre réponse à la question suivante : **Dans quel pays le Real Madrid joue-t-il son championnat national ?**

3.2 Option achat. Achetez un (1) déodorant NIVEA MEN's avec un (1) autre produit NIVEA MEN's* chez les détaillants participants. Visitez le site officiel de NIVEA Canada (www.nivea.ca/RealMadrid) pour remplir le formulaire de participation et répondre correctement à la question règlementaire.

*N'inclut pas les produits en format voyage.

4. **LIMITE D'UNE (1) INSCRIPTION PAR PERSONNE.**

Une (1) option complétée conformément au paragraphe 3.1 équivaut à une (1) inscription éligible au Concours. Uniquement (1) inscription est autorisée par personne pour la durée de la Période de concours. La duplication d'inscriptions ou toute tentative de dépasser le nombre maximum d'inscriptions par personne est une violation du présent Règlement officiel et peut entraîner la disqualification. Les participants seront disqualifiés si leur formulaire de participation est incomplet, s'il contient des informations incorrectes ou s'il ne fournit pas la bonne réponse à la question du test règlementaire. L'utilisation de tout dispositif automatisé quel qu'il soit est interdite ; les participations automatisées (y compris, mais sans s'y limiter, les participations soumises à l'aide d'un robot, d'un script, d'une macro ou de tout autre service automatisé) ne sont pas autorisées et peuvent entraîner la disqualification du participant.

5. PRIX

5.1 Il y a cinq (5) prix au total à gagner pendant la période du concours :

Un (1) Grand Prix :

- Deux (2) billets VIP pour assister à un match de l'équipe du Real Madrid CF en Espagne pour la saison 2025/2026 (valeur approximative de 2 520 \$ CAD) et un bon de voyage (valeur approximative de 3 000 \$ CAD)

Quatre (4) prix secondaires :

- Un ensemble officiel du Real Madrid (" **Tenue Officielle**") comprenant :
- Un maillot domicile 25/26 et un short domicile 25/26 (valeur approximative de 300 \$ CAD par tenue officielle). Chacun des quatre gagnants recevra une tenue officielle.

La valeur totale approximative est de **6 720\$ CAD (hors taxes)**.

5.1 Exclut du Prix.

- Le coût des passeports et des certificats de vaccination, si nécessaire.
- Hôtel et hébergement.
- Transportation.
- Les frais d'obtention de visas et autres documents de voyage, si nécessaire.
- Les frais de bagage.
- Les taxes d'aéroport et frais relatifs au transport si nécessaire, taxe locale au départ de certaines destinations, taxes sur les produits et services ou autres taxes semblables.
- Les suppléments pour le carburant ou autres frais additionnels imposés par le transporteur aérien.
- Assurances voyages.
- Dépenses de nature personnelle.
- Les boissons non incluses et les frais de minibar.
- Les appels locaux et longue distance.
- Les frais du coffret de sécurité et le dépôt de sécurité à l'hôtel, si nécessaire.
- Argent de poche.

6. PROCESSUS DE SÉLECTION

6.1 Un (1) tirage au hasard aura lieu durant la totalité de la **Période de concours**.

6.2 Les chances qu'une inscription soit sélectionnée dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles enregistrées pendant la Période du concours.

7. ATTRIBUTION DU PRIX

7.1 Un représentant de l'Organisateur du concours informera chaque participant sélectionné par téléphone ou par courriel dans les cinq (5) jours suivant la date du tirage. Si un participant sélectionné (a) ne peut pas être joint par téléphone ou par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la notification ; (b) ne répond pas correctement à la question réglementaire ou ne remplit pas toutes les conditions du Concours conformément au Règlement officiel, le participant sélectionné sera disqualifié et perdra tout droit au Prix sans que l'Organisateur du concours ne soit tenu responsable, et un deuxième tirage au sort aura lieu et le processus ci-dessus sera répété jusqu'à ce qu'il y ait un (1) gagnant confirmé du Prix ou qu'il n'y ait plus

de participations admissibles, selon la première éventualité. L'Organisateur du concours ne sera pas responsable des tentatives infructueuses de contacter un participant sélectionné.

7.2 Conditions applicables au Prix.

- 7.2.1 Le Prix doit être accepté tel que décrit dans le présent Règlement officiel et ne peut être transféré à une autre personne, remplacé échangé en tout ou en partie par un autre Prix.
 - 7.2.2 Le Prix est valable uniquement pour la durée de la saison 2025/2026 de l'équipe de soccer du Real Madrid C.F. et n'est pas transférable à une tierce personne si le gagnant n'est pas en mesure de voyager pendant la période sélectionnée. Le gagnant et son invité doivent être disponibles pour voyager durant cette période.
 - 7.2.3 Le gagnant et son invité doivent être en possession d'un passeport valide.
 - 7.2.4 Le bon de voyage n'est ni échangeable contre de l'argent, ni transférable, et ne constitue pas un crédit de voyage.
 - 7.2.5 Toutes dépenses autres que celles spécifiquement mentionnées dans la description du Prix seront à l'entière responsabilité de la personne gagnante et de la personne qui l'accompagne.
 - 7.2.6 Le gagnant et son invité s'engagent à suivre toutes directives et instructions qui pourront leur être données pendant le voyage.
 - 7.2.7 **Force majeure** : Aucune compensation ne sera accordée si le prix ou des éléments du prix doivent être annulés pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur du concours (telles que les guerres, conflits de travail, pandémies, catastrophes naturelles, conditions météorologiques, émeutes ou situations politiques susceptibles de mettre en danger la vie des voyageurs, grèves ou autres) et lorsque les obligations contractuelles de l'organisateur du concours avec ses fournisseurs ne permettent pas le remboursement des sommes payées au fournisseur pour le compte du gagnant.
 - 7.2.8 Le gain du Prix est subordonné au respect de toutes les exigences énoncées dans le présent document. Pour être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit avoir déclaré s'être entièrement conformé au présent Règlement officiel, y compris les conditions d'éligibilité.
- 7.3** Le non-respect de l'une des conditions mentionnées dans le présent Règlement officiel ou l'acceptation du Prix entraînera la disqualification du participant sélectionné. Dans un tel cas, l'Organisateur du concours peut, à sa seule discrétion, annuler le Prix ou sélectionner une autre participation admissible reçue pendant la Période du concours.
- 7.4** Le Prix sera envoyé à chaque gagnant à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation dans les quatre (4) à six (6) semaines suivant le courriel de notification du Prix. Tous les Prix non attribués ou retournés pour impossibilité de livraison seront automatiquement annulés.

8. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les informations personnelles que vous fournissez lorsque vous vous inscrivez et participez à ce Concours sont fournies à l'Organisateur du concours. L'Organisateur du concours et ses agents autorisés n'utiliseront et ne divulgueront que les informations personnelles que vous fournissez lorsque vous vous inscrivez et participez au Concours aux fins de l'administration du Concours et de la remise du Prix, à moins que vous consentiez à une autre utilisation. En acceptant le Prix, le gagnant accepte que l'Organisateur du concours utilise son nom, sa ville et province de résidence, ses informations biographiques, ses déclarations, sa voix et son image dans toute publicité que l'Organisateur du concours peut mener concernant le Concours dans tous les médias et tous les formats, maintenant connu ou développé par la suite, y compris, mais sans s'y limiter notamment sur Internet, à tout moment ou à l'avenir, sans autre compensation ni préavis. Les informations agrégées et/ou anonymisées des gagnants du Concours peuvent être utilisées par l'Organisateur du concours à des fins de communication avec ses détaillants et distributeurs au sujet du Concours. Pour plus d'informations sur les pratiques de confidentialité de l'Organisateur du concours, veuillez consulter la Politique de confidentialité de l'Organisateur du concours à l'adresse suivante : www.nivea.ca .

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 9.1 Aux fins du présent Règlement officiel, le participant est la personne dont les renseignements personnels apparaissent sur le formulaire de participation. C'est à cette personne que le Prix sera décerné si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.
- 9.2 Les participations sont susceptibles d'être vérifiées par l'Organisateur du Concours. Tout formulaire de participation qui serait incomplet, frauduleux, soumis en retard, indiquerait une adresse courriel ou un numéro de téléphone erroné ou serait autrement non conforme sera rejeté et n'autorisera pas le participant à participer au Concours.
- 9.3 L'Organisateur du concours se réserve le droit de disqualifier un participant ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions d'un participant qui participe ou tente de participer à ce Concours en utilisant des méthodes qui ne sont pas conformes au présent Règlement officiel ou qui sont injustes pour les autres participants (par exemple, des entrées dépassant la limite autorisée). De telles participations seront signalées aux autorités judiciaires compétentes.
- 9.4 Le Prix doit être accepté tel que décrit dans le présent Règlement officiel et ne peut être transféré à une autre personne, remplacé par un autre Prix ou échangé en tout ou en partie contre de l'argent, sauf tel que prévu dans la section ci-dessous.
- 9.5 La personne sélectionnée pour le Prix reconnaît qu'à partir du moment où elle reçoit la lettre de confirmation gagnante de l'Organisateur du concours, le respect des obligations liées au Prix devient l'entière et seule responsabilité des différents fournisseurs de services et fabricants, selon les cas.
- 9.6 L'Organisateur du concours ne garantit pas que l'accès ou l'utilisation du site Web du Concours sera ininterrompu pendant la Période du concours ou sans erreur.
- 9.7 Dans le cas où le système informatique ne peut pas enregistrer toutes les participations au Concours pendant la Période du concours pour quelque raison

que ce soit, ou si la participation au Concours doit être annulée en tout ou en partie avant la date de fin du Concours comme prévu dans le Règlement officiel, l'Organisateur du concours, à sa seule discrétion et sans responsabilité envers tout participant ou personne prévoyant de participer, peut procéder à la sélection parmi les inscriptions dûment enregistrées pendant la Période du concours ou, selon le cas, jusqu'à la date de l'événement mettant fin à la participation au Concours.

- 9.8** L'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours en tout ou en partie, ou d'y mettre fin, en cas d'intervention humaine ou d'un événement susceptible de modifier ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou la réalisation du Concours tel que prévu dans le présent Règlement officiel.
- 9.9** En aucun cas, l'Organisateur du concours, ses sociétés affiliées, ses agences de publicité et de promotion, ses fournisseurs de biens, de matériel ou de services liés à ce Concours, et ses employés, agents et représentants ne seront tenus d'attribuer plus de Prix que ceux indiqués dans ce Règlement officiel ou d'attribuer un Prix autrement que conformément au présent Règlement officiel.
- 9.10** Les personnes qui participent ou tentent de participer à ce Concours dégagent l'Organisateur du concours, ses affiliés, ses agences de publicité et de promotion, ainsi que ses employés, agents et représentants de toute responsabilité pour les dommages qu'ils pourraient subir du fait de leur participation ou de leur tentative de participer au Concours.
- 9.11** Aucune communication ou correspondance relative à ce Concours ne sera échangée avec les participants, sauf dans les cas prévus dans le présent Règlement officiel ou à l'initiative de l'Organisateur du concours.
- 9.12** Toute personne qui participe au Concours s'engage à se conformer au Règlement officiel et aux décisions de l'organisateur et de ses représentants autorisés, lesquelles sont irrévocables et ont force exécutoire à tous les égards pour toutes les questions relatives à ce Concours.
- 9.13** Toute tentative d'endommager délibérément le site Web de ce Concours et/ou tout site associé ou de saboter le cours légitime de ce Concours constitue une violation des lois civiles et pénales. En cas de menaces de violation, l'Organisateur du concours se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant responsable et d'obtenir une réparation légale ou équitable en vertu des lois applicables.
- 9.14** Si une section du Règlement du concours est déclarée ou jugée illégale, inapplicable ou invalide par un tribunal compétent, cette section sera considérée comme invalide, mais toutes les sections non affectées seront appliquées dans les limites de la loi.